

Que signifie être une assistante maternelle agréée ?

- Obtenir l'agrément délivré par la Protection Maternelle et Infantile (PMI) incluant :

- Un entretien avec une puéricultrice
- Une évaluation du logement
- Une formation de 120h
- Une initiation aux gestes de premiers secours
- Une présentation à 2 épreuves professionnelles du CAP Accompagnement Éducatif Petite Enfance (AEPE)

- Accueillir les enfants à son domicile ou en Maison d'Assistantes Maternelles (MAM)
- Limiter l'accueil à 4 enfants de moins de 3 ans simultanément, sauf dérogation
- Avoir accès à 58h de formation continue par an
- Bénéficier d'un suivi régulier par la puéricultrice de secteur de la PMI
- Avoir accès aux services du Relais Petite Enfance : ateliers d'éveils destinés aux enfants accueillis, réunions d'informations, groupes d'analyse de la pratique
- Être la salariée des parents-employeurs dont la relation contractuelle est régie par une Convention Collective Nationale spécifique

Votre contact

RELAIS PETITE ENFANCE

Accueil sur rendez-vous uniquement

Maison de l'Enfance et de la Famille
104 rue du Maréchal Foch
67380 LINGOLSHEIM

Accès CTS : bus ligne 1, arrêt Mairie

ou

Accueil sur rendez-vous uniquement

École Simone Veil
32 rue Maria Callas
67380 LINGOLSHEIM

Accès CTS : bus ligne C1 et 45, arrêt Tanneries

07.88.46.22.42

rpe@lingolsheim.fr



Guide de l'embauche d'une assistante maternelle



Comment trouver une assistante maternelle ?



www.monenfant.fr
www.alsace.eu

Définir son besoin de garde avant de prendre rendez-vous avec une assistante maternelle :

- Nombre d'heures par semaine ?
- Horaires fixes ou variables ?
- Combien de semaines d'accueil dans l'année ?

Les entretiens d'embauche

- Rencontrez au moins 2 ou 3 assistantes maternelles chez elles
- Posez des questions sur le projet d'accueil de l'assistante maternelle (Comment se déroule une journée chez vous ? Où sera installé mon enfant pour sa sieste ? Comment organisez-vous le temps du repas ? Dans quels lieux sortez-vous avec les enfants ? ...)
- Discutez de vos souhaits : valeurs éducatives ...
- Abordez les points d'organisation : horaires, vacances, matériel...



La démarche de contractualisation

Le contrat de travail

Le contrat de travail se négocie en amont puis se signe au 1^{er} jour d'accueil. Il doit être rédigé en deux exemplaires : 1 parent, 1 assistante maternelle.

Des modèles de contrat existent, tels que ceux-ci :



L'URSAFF



Convention Collective

Une aide financière

Sous certaines conditions, le Complément de Libre Choix de Mode de Garde (CMG) est une prestation qui participe financièrement au coût de l'emploi d'une assistante maternelle.

La demande est à effectuer sur votre espace allocataire CAF ou MSA, au plus tard le premier mois d'accueil. Après traitement de votre demande, vous obtiendrez vos identifiants Urssaf-Pajemploi.

Simulateur de votre reste à charge :



La déclaration URSSAF mensuelle

Tuto, comment déclarer avec le service Pajemploi ?



Les services du Relais Petite Enfance (RPE)

Pour les parents

- Une information juridique de premier niveau utile à la contractualisation
- La simulation du coût du mode de garde
- Une orientation vers les partenaires du territoire en adéquation avec les besoins des parents

Pour les assistantes maternelles

- Des temps d'échanges et d'information (analyse de pratique, réunion d'information...)
- Un accompagnement au départ en formation
- Des ateliers d'éveil destinés aux enfants accueillis
- Un accompagnement aux démarches d'inscription et d'actualisation sur www.monenfant.fr
- Une information juridique de premier niveau sur le contrat de travail